



Scène Formations Centre de danse

habilité par le Ministère de la Culture et de la Communication
pour la formation au diplôme d'Etat de professeur de danse

Taxe d'apprentissage

Scène Formations est habilité à percevoir le versement de la taxe d'apprentissage au titre de sa formation artistique et de sa formation au Diplôme d'Etat de professeur de danse (Centre habilité par le Ministère de la Culture et de la Communication).

SCENE FORMATIONS - CONTACT :

Christelle POIRIER

58, rue Magenta 69100 VILLEURBANNE

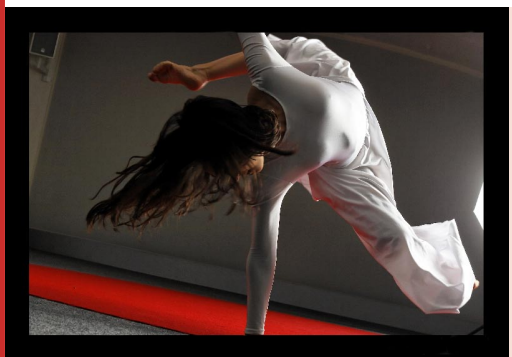
Tel : 04 72 65 09 68 / Fax : 04 78 68 90 24

E-mail : sceneformations@wanadoo.fr

Site : www.sceneformations.com

Créé en 1994 par Dany MORSILLI, SCÈNE FORMATIONS est un espace de travail et de création qui a fait ses preuves au service de la danse. C'est aussi un lieu convivial et surprenant, ouvert à tous, professionnels et amateurs.

Notre enseignement nécessite des outils de formation performants pour optimiser la réussite des jeunes dans leur vocation de professeur ou danseur. La taxe d'apprentissage est une source indispensable à ces investissements...



- de matériel pédagogique pour les salles de cours et la médiathèque dont le fonds de documentation permet l'autoformation des élèves,

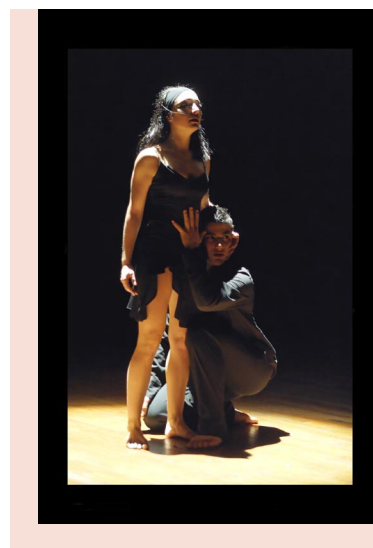
- d'équipement de haut niveau répondant aux besoins d'un studio de danse, pour garantir à nos élèves un apprentissage dans les meilleures conditions.



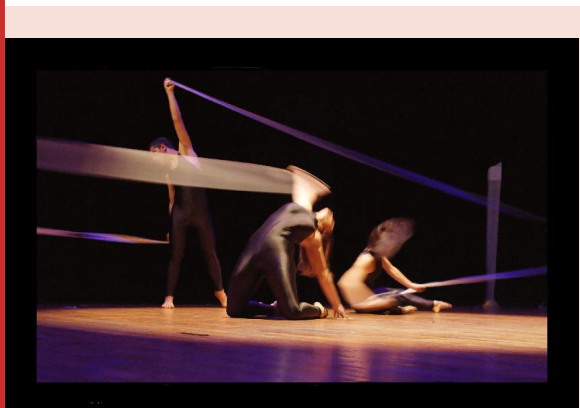
Votre soutien, est donc essentiel, et quel qu'en soit son montant : car vous pouvez partager votre taxe entre plusieurs établissements, c'est seulement une question de catégorie. Pour sa part, Scène Formations est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage **HORS QUOTA** pour la **catégorie B**, et par cumul sur les **catégories A et B, ou B et C** sur indication de l'entreprise. Il vous suffit de mentionner nos coordonnées sur le bordereau de déclaration de votre organisme collecteur*, en précisant quelle formation vous souhaitez soutenir : formation artistique ou formation au diplôme d'Etat de professeur de danse. Si vous souhaitez nous verser la totalité de votre taxe, il vous suffit de mentionner sur votre bordereau de versement.

En nous choisissant, vous devenez volontairement partenaire de SCÈNE FORMATIONS, puisque la taxe d'apprentissage est **le seul impôt dont vous pouvez choisir l'affectation**.

D'avance, nous vous remercions de votre contribution au développement de nos formations, et vous prions d'agréer nos respectueuses salutations.



LE SAVIEZ-VOUS ? SCÈNE FORMATIONS est le seul centre en Rhône-Alpes habilité par le Ministère de la Culture et de la Communication à la formation au diplôme d'Etat de professeur de danse, mais ne bénéficie d'aucune subvention.



* **Attention**, SCÈNE FORMATIONS ne peut en aucun cas recevoir directement ces documents. Après avoir formulé votre choix et inscrit nos coordonnées, vous devez les retourner à votre organisme collecteur. En revanche, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le bulletin-réponse ci-joint qui nous permettra d'être informé de votre décision.

Vous pouvez également faire part de votre intention à votre comptable qui fera le nécessaire.

Rappel : les versements doivent être effectués avant le 1er mars 2009.